

N° 213

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

Annexe au proces-verbal de la séance du 6 mai 1987

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la délégation du Sénat pour la planification (1) sur l'incidence macro-économique de modifications des taux de la T.V.A. allant dans le sens de l'harmonisation européenne.

Par M. Bernard BARBIER,

Senateur.

Président de la délégation.

(1) Cette délégation est composée de MM. Bernard Barbier, président, Jacques Braconnier, André Rabineau, Lucien Delmas, Michel Rigou, vice-présidents ; Louis Minetti, secrétaire ; Philippe François, Roger Husson, Robert Laucournet, Henri Le Breton, Pierre Louvot, Jean-Pierre Masseret, Geoffroy de Montalembert, Georges Moully, Bernard Pellarin.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	3
I. - Les mesures simulées	5
II - La baisse du taux majoré : une mesure à hauts risques pour le commerce extérieur	9
III - Une possibilité d'harmonisation sans perturbations macro-économiques	11
Conclusions	15
Annexe technique : Incidences macro-économiques d'un abaissement à 25 % du taux majoré de la T.V.A et d'une unification à 8 % des taux réduit et super-réduit	17

MESDAMES, MESSIEURS,

L'achèvement du grand marché au sein de la Communauté économique européenne prévu par l'Acte unique implique la **disparition des frontières fiscales** entre Etats membres d'ici au 31 décembre 1992.

Les projections à moyen terme, établies par le Service des études législatives du Sénat, qui seront présentées lors du colloque organisé le 14 mai prochain sous l'égide de votre Délégation, ont précisément pour horizon l'année 1992.

Certes, il n'est pas encore techniquement possible de traduire en termes assimilables par un modèle économétrique les implications de l'achèvement du grand marché ; cela nécessiterait une réflexion approfondie sur l'ensemble des pays (1), ainsi que la connaissance des décisions qui seront prises par les instances communautaires, ce qui est évidemment prématuré.

Néanmoins, toujours désireuse d'informer le Sénat sur les perspectives à moyen terme de l'économie française, votre Délégation a souhaité la réalisation d'une **première étude** sur l'une des principales conditions de la suppression des barrières douanières : **l'harmonisation des régimes nationaux de T.V.A.**

Destinée à être un premier instrument de réflexion, cette étude a un caractère partiel et exploratoire :

— elle **ne porte que sur l'économie française**, alors que l'harmonisation des régimes nationaux de T.V.A. aura, dans les divers pays de la C.E.E., des conséquences qui rétroagiront les unes sur les autres ;

— elle **simule des mesures allant dans le sens de l'harmonisation, sans préjuger la structure finale** des taux de T.V.A. qui devront, le moment venu, être appliqués en France.

Comme ceux qu'elle a déjà eu l'honneur de vous soumettre, ce nouveau rapport de votre Délégation pour la planification veut apporter des éléments d'information objectifs et d'une bonne qualité technique. C'est dans cet esprit qu'elle s'est réunie le 6 mai 1987 pour examiner les résultats de l'étude technique présentée en annexe et qu'au terme d'une discussion dans laquelle sont intervenus MM. BRACONNIER, FRANÇOIS et RABINEAU, elle a chargé votre rapporteur d'en publier les conclusions sous forme du présent rapport d'information.

(1) La Commission des Communautés européennes a d'ores et déjà lancé des études de grande ampleur sur ce thème et leurs premiers éléments seront présentés au colloque du 14 mai.

I. - LES MESURES SIMULÉES

Nul ne peut prédire quelles seront les caractéristiques du dispositif communautaire qui aboutira à une harmonisation suffisante des régimes nationaux de T.V.A. pour permettre l'abolition des frontières fiscales.

Cependant, il est d'ores et déjà admis que **l'objectif poursuivi ne nécessite pas une uniformité absolue et, faisant référence à l'expérience des Etats-Unis d'Amérique, les premières réflexions de la commission des Communautés européennes considèrent comme supportable un écart de 5 % sur la taxation d'un produit dans deux Etats voisins.**

Pour apprécier le degré de probabilité des modifications qui devront être apportées à notre système de T.V.A., il faut donc, en premier lieu, considérer les niveaux actuels des taux pratiqués dans les différents pays.

Taux de T.V.A. pratiqués dans les pays membres de la Communauté.

(En pourcentage)

	Taux réduit	Taux normal	Taux majoré
Belgique	6 et 17	19	25 et 33
Danemark	—	22	—
Allemagne	7	14	—
Espagne	6	12	33
France	5,5 et 7	18,6	33,3
Irlande	0 et 10	23	—
Italie	2 et 9	18	38
Luxembourg	3 et 6	12	—
Pays-Bas	5	19	—
Portugal	8	16	30
Royaume-Uni	0	15	—

Ce tableau donne à penser que, **pour le taux normal**, la « fourchette communautaire » pourrait être 14 % - 19 % ou 15 % - 20 % (1).

Pour une première approche, on peut donc admettre que **l'actuel taux normal français (18,6 %) pourrait ne pas être modifié**. Certes, **l'abaisser nous rapprocherait de la moyenne communautaire**, mais le coût budgétaire d'une telle mesure (2) absorberait une marge de

(1) On observera incidemment que l'existence de l'Union économique belgo-luxembourgeoise est compatible avec une « fourchette » plus large.

(2) En 1987, une variation de un point du taux normal représente 18,5 milliards de francs.

manœuvre que la prudence incite à réserver à des modifications plus inéluctables. Inversement, **augmenter notre taux normal pourrait fournir une compensation financière** à la suppression du taux majoré. En effet, si le taux normal était porté à 20 % (ou seulement à 19,9 %), le taux majoré pourrait être abandonné, sans perte pour les finances publiques. Mais, dans un exercice exploratoire, il paraît préférable de ne pas privilégier cette hypothèse car elle touche un point crucial de négociations dont il serait téméraire d'anticiper les résultats.

Votre délégation a préféré faire porter la réflexion sur **deux mesures dont la probabilité est moins sujette à discussion :**

1° *La suppression du taux majoré :*

Certes, les premières réflexions de la commission des Communautés européennes laissent ouverte l'option entre **un système de T.V.A. à deux taux** (taux normal et taux réduit) **et un système à trois taux**, qui autoriserait l'existence d'un taux majoré mais qui présupposerait un accord sur la **liste des produits soumis au taux majoré.**

Or, en France, ce dernier frappe avant tout **l'automobile** (qui fournit plus de la moitié du produit du taux majoré) et des matériels que, par commodité, on qualifiera d'audiovisuels.

Si, chez notre principal partenaire commercial, l'Allemagne, ces produits sont soumis à une T.V.A. de 14 ou 15 %, on imagine mal qu'ils puissent rester passibles d'un taux majoré dans notre pays.

Il est donc **vraisemblable que la France devra renoncer au taux majoré**, du moins pour l'essentiel.

Néanmoins, pour rester dans les limites d'un exercice exploratoire et ne point préjuger le résultat final des négociations européennes (notamment pour ce qui concerne le niveau auquel pourra être fixé le futur taux normal français), **la mesure simulée correspond seulement à une étape vers la suppression du taux majoré : sa réduction de 33,3 % à 25 %.**

Cela n'interdit pas d'observer à nouveau que **l'unification à 20 %** (ou même un peu moins) du taux normal et du taux majoré serait, *a priori*, une mesure budgétairement équilibrée.

2° *La réunification du taux réduit (7 %) et du taux super-réduit (5,5 %) et la compensation de la moins-value fiscale liée à la baisse du taux majoré.*

Le système harmonisé de T.V.A. ne comportera très vraisemblablement qu'un **seul taux réduit**. De ce fait, nos actuels taux réduit (7 %) et super-réduit (5,5 %) sont appelés à être réunifiés.

Actuellement, comme les produits assujettis au taux super réduit sont beaucoup plus nombreux que ceux qui sont passibles du taux réduit, la moyenne pondérée des deux taux est de 5,9 %.

L'unification à ce niveau des deux taux actuels serait donc, a priori, sans incidence sur les finances publiques.

Cependant, si la simulation s'était limitée à unifier à 5,9 % les actuels taux réduit et super-réduit et à abaisser à 25 % le taux majoré, elle aurait **implicitement supposé qu'une perte de recettes fiscales de l'ordre de 15 milliards de francs était acceptable.**

Certes, on pourrait imaginer que les pouvoirs publics choisissent de faire porter sur la T.V.A. leurs efforts tendant à limiter le poids des prélèvements obligatoires. Mais, du point de vue méthodologique, il est nécessaire de distinguer les problèmes.

Pour compenser la perte de recettes liée à la baisse du taux majoré, on aurait pu simuler **une augmentation des prélèvements directs.** Bien qu'il ne se fût agi là que d'une **hypothèse technique**, cette voie **n'a pas été suivie pour deux raisons :**

— elle impliquait une modification de l'équilibre actuel entre prélèvements directs et prélèvements indirects, question qui n'est pas nécessairement liée à celle de l'harmonisation européenne de la T.V.A. ;

— les projections à l'horizon 1992 présentées par ailleurs montrent qu'il sera sans doute inévitable de majorer les prélèvements directs pour maintenir l'équilibre financier des régimes sociaux ; il était donc délicat de supposer qu'il pourrait également y être fait appel pour compenser un allègement de la T.V.A.

Pour ces raisons, la formule retenue dans la simulation correspond au **maintien de la place actuellement occupée par la T.V.A.** dans notre système fiscal.

Comme, à ce stade de réflexion, il a paru préférable de ne pas faire l'hypothèse d'une majoration du taux normal, le seul moyen de compenser, dans la simulation, la baisse du taux majoré, est **d'unifier les taux réduit et super-réduit à un niveau supérieur à 5,9 %, soit, en l'occurrence, 8 %.** Le tableau comparatif présenté plus haut montre qu'un tel taux réduit se situe dans une plage correspondant aux perspectives d'harmonisation.

La **structure des taux de T.V.A. résultant de la simulation** serait en définitive :

8 % • 18,6 % • 25 %

au lieu de :

5,5 % • 7 % • 18,6 % • 33,3 %

Conformément aux objectifs de l'étude, la nouvelle structure des taux correspondrait à **une étape significative** sur la voie de l'harmonisation européenne, sans modifier pour autant la place de la T.V.A. dans notre système fiscal.

II. — LA BAISSÉ DU TAUX MAJORÉ : UNE OPÉRATION A HAUTS RISQUES POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'existence d'un taux de T.V.A. à 33,3 % a actuellement **un effet protectionniste**.

Abaissér ce taux aboutit à stimuler une demande de **biens dont une large part est importée**. On constate ainsi que, selon le modèle D.M.S., **la moitié du supplément de demande** de biens d'équipement qui se manifeste au cours de l'année où intervient la baisse du taux majoré se retrouve en **déficit extérieur**, tandis que **seulement un dixième se retrouve en accroissement de la production nationale** de biens d'équipement (1).

En l'absence de mesures compensatoires, la réduction à 25 % du taux majoré de la T.V.A. induit **des enchainements que l'on peut schématiser ainsi :**

1° **La baisse des prix** des produits soumis au taux majoré (2) entraîne, la première année, une réduction de 0,7 point du pourcentage de hausse de l'ensemble des prix de la consommation.

2° Dans l'hypothèse où les revenus nominaux restent au même niveau que dans le compte de référence, le recul de l'inflation se traduit par **un supplément de pouvoir d'achat** pour les ménages.

3° La première année, **la moitié du surcroît (en volume) de la consommation des ménages se porte sur l'automobile** dont les prix sont nettement réduits par la baisse de la T.V.A. ; **les années suivantes** la relance de la consommation se **diffuse** de façon plus équilibrée à l'ensemble des branches.

4° La stimulation de la demande des ménages incite les entreprises à **investir davantage**, ce qui accroît d'autant la demande intérieure de biens d'équipement.

5° Comme le supplément de demande intérieure se porte prioritairement sur les produits d'importation, **l'activité économique nationale** (toutes branches d'activités confondues) n'en bénéficie **la première année** qu'à concurrence de 40 % ; **les années suivantes**, le « partage de l'offre » devient progressivement moins défavorable aux producteurs

(1) Le reste, soit 40 %, correspond aux marges commerciales et à la T.V.A. (qui sont prélevées sur les produits importés comme sur la production nationale).

(2) Dans la nomenclature utilisée dans D.M.S., ces produits appartiennent pour la plupart à la branche des biens d'équipement.

nationaux au fur et à mesure que le supplément de demande des ménages se porte moins sur les biens d'équipement (à forte teneur en importations) et bénéficie davantage aux activités du « secteur abrité » (bâtiment et services) ; de la sorte, le supplément d'offre observé la cinquième année se partage en un tiers d'importations et deux tiers d'activité économique nationale.

6° Le supplément d'activité économique nationale bénéficie pour moitié à **la productivité** et pour moitié à **l'emploi** : au bout de cinq ans, le gain sur le nombre d'emplois figurant dans le compte de référence atteint 42.000 (dont 31.000 dans les branches tertiaires, 5.000 dans le bâtiment et 6.000 dans les branches industries-énergie).

7° Surcroît d'activité économique et recul de l'inflation bénéficient aux **finances publiques** de sorte que le besoin de financement de l'ensemble des administrations n'est finalement accru que de **7 milliards de francs 1986** la première année (et de **8,5 milliards de francs 1986** la cinquième année) alors que, « ex ante », le coût de l'opération était estimé à **14,5 milliards de francs**.

8° Mais la contrepartie défavorable de cette relance de l'activité se trouve dans la **dégradation du solde extérieur** qui dépasse, dès la première année, 4 milliards de francs 1986 pour les échanges de produits manufacturés. Si l'on considère l'ensemble des paiements courants, la détérioration est proche de **7 milliards de francs 1986** la première année et de **9 milliards de francs 1986** la cinquième année.

Ce dernier résultat rend **difficilement envisageable une baisse importante du taux majoré de T.V.A. sans mesures de compensation.**

Du point de vue de l'analyse macro-économique, le principe de telles mesures est simple : il s'agit de « **retenir à la source** » le **supplément de pouvoir d'achat** que les ménages pourraient virtuellement retirer de la baisse du taux majoré. Schématiquement, on pourrait concevoir :

— soit que les agents économiques anticipent intégralement la baisse des prix de la consommation induite par la réduction du taux majoré de façon à ce que **les revenus nominaux augmentent moins** qu'ils ne l'auraient fait en l'absence de baisse de la T.V.A. (1) ;

— soit qu'entre en vigueur, au même moment que la baisse de la T.V.A., **une majoration de l'impôt sur le revenu** (mais, si celle-ci se traduisait par un prélèvement sur l'épargne des ménages, l'effet recherché ne serait pas atteint) ;

— soit qu'**une hausse des autres taux de la T.V.A.** (taux réduit ou taux normal) reprenne instantanément aux ménages le « bénéfice » de la baisse du taux majoré.

Comme on l'a expliqué dans la première partie, c'est cette dernière voie qui est explorée dans la présente simulation.

(1) Dans ce cas, la mesure serait nettement plus désinflationniste que ne l'indiquent les calculs de variantes effectués dans le cadre de la présente étude.

III. — UNE POSSIBILITÉ D'HARMONISATION SANS PERTURBATIONS MACRO-ÉCONOMIQUES

A première vue, le résultat le plus frappant de la variante combinant l'abaissement à 25 % du taux majoré de la T.V.A. et l'unification à 8 % des taux réduit et super-réduit (cf. tableau n° 3 figurant à la fin du présent document) est son **absence d'incidence macro-économique sensible : inflation, pouvoir d'achat, croissance économique et emploi ne sont pas modifiés** par rapport aux évolutions décrites dans le compte de référence.

1° *Les prix de la consommation.*

D'après le modèle D.M.S., les effets sur les prix de la réduction à 25 % du taux majoré et ceux de l'unification à 8 % des taux réduit et super-réduit **s'équilibreraient.**

C'est un résultat important, en lui-même, et par ses conséquences sur les comportements des agents économiques dont les réactions aux mouvements des prix sont toujours un élément d'incertitude dans ce genre de simulations.

Toutefois, **la mesure de l'inflation dans D.M.S. n'est pas établie suivant la même méthode que l'indice mensuel des prix à la consommation** publié par l'I.N.S.E.E. Or, pour les comportements des agents économiques, c'est ce dernier indice qui est le plus important et, en l'absence d'une étude spécifique, on ne peut pas être certain que les modifications simulées seraient sans incidence sur cet indice. Ce point constitue un **élément de préoccupation** pour votre Délégation.

En effet, la **stabilité du niveau général des prix** que décrit le modèle recouvre des **écarts importants** entre les différentes catégories de biens et services : hausse de 1,5 à 1,7 % pour les **produits alimentaires**, baisse de 3,7 % pour les **biens d'équipement**, stabilité pour les **services marchands**.

2° *La structure de la consommation des ménages.*

Si les ménages continuent d'affecter des proportions inchangées de leur revenu à l'achat de produits dont les prix montent et à l'acquisition de biens dont les prix baissent, cela signifie qu'ils diminuent le volume consommé de produits renchérïs et augmentent le volume consommé de produits meilleur marché.

Ce schéma est bien sûr trop simplifié pour rendre fidèlement compte des enchaînements que décrit le modèle mais il aide à en percevoir la logique.

De fait, le modèle décrit **une modification de la structure de la consommation des ménages** (en volume) (1) dont la caractéristique principale est une **augmentation des achats d'automobiles**, surtout la première année (+ 3,6 % mais seulement + 1,2 % à 1,3 % les années suivantes), et une **réduction de la consommation de produits alimentaires** (— 0,6 % environ).

Les effets sectoriels que retrace la variante découlent de ces résultats. Il faut les considérer avec prudence car **les résultats d'un modèle dépendent des observations qui ont été faites** au cours de sa période d'estimation. Or, dans le passé, **il ne s'est jamais produit de mouvements de prix relatifs** du type de ceux qui apparaissent ici.

Sous cette réserve, on observe que le niveau de l'**activité économique** et le nombre d'**emplois** ne sont **globalement pas modifiés** dans la variante mais que, **sectoriellement**, les mesures simulées diminuent l'activité des industries **agro-alimentaires** (— 0,3 %) et avantagent, en compensation, le **bâtiment** et les industries de **biens intermédiaires** et de **biens de consommation** (mais non la branche des biens d'équipement, en raison d'un appel accru aux importations).

3° *Le solde extérieur.*

On a expliqué, dans la deuxième partie, que la baisse du taux majoré de la T.V.A. équivaut à **diminuer la protection du marché intérieur** car elle stimule la demande de produits dont une proportion croissante est importée. C'est la raison pour laquelle **le solde des échanges de produits manufacturés est dégradé** de 2 milliards de francs 1986 la première année (les années suivantes, la détérioration est limitée à 1 milliard de francs).

Cependant, d'après le modèle, la restriction de la consommation des ménages en produits alimentaires permet une **augmentation de l'excédent des échanges agro-alimentaires** (2).

Au total, une fois passé le gonflement de nos importations de biens d'équipement qui caractérise la première année de la simulation, **le solde de nos paiements courants n'est pratiquement pas modifié** par rapport au compte de référence.

(1) Globalement, les déplacements de consommation restent marginaux par rapport au volume total de la consommation des ménages. Mais cela suffit à induire des variations sectorielles qui ne sauraient être tenues pour négligeables.

(2) Le modèle postule que, grâce à la politique agricole commune, les agriculteurs français peuvent trouver à l'exportation des débouchés qui compensent, au moins partiellement, le retrecissement du marché intérieur.

4° *Le solde des finances publiques.*

« **Ex ante** », les modifications des taux de T.V.A. retenues par hypothèse, ont été définies de telle sorte qu'elles **s'équilibrent** financièrement.

« **Ex post** », on aboutit à **un résultat un peu différent** dans la mesure où, à partir de la troisième année de la simulation, le besoin de financement des administrations est accru d'un peu plus de 1 milliard de francs 1986 (soit 0,03 % du P.I.B. la cinquième année).

La raison principale en est que la modification des taux de la T.V.A. induit, comme on l'a vu plus haut, **un glissement de la demande vers les produits dont la taxation est allégée** au détriment de ceux dont la taxation est alourdie. Cet effet de structure diminue quelque peu le rendement de l'impôt.

5° *Une question non traitée : les effets redistributifs des mesures étudiées.*

Les agrégats macro-économiques utilisés dans ces simulations ne donneront **aucune information sur les effets redistributifs entre les diverses catégories de ménages**, qu'aurait la modification simulée des taux de la T.V.A. Le modèle D.M.S. ne comporte aucune subdivision du secteur « ménages » en fonction de l'appartenance socio-professionnelle, ou du niveau de revenus, qui pourrait donner des indications sur ce point.

Votre Délégation n'en considère pas moins qu'il s'agit là d'un **problème essentiel**.

CONCLUSIONS

La suppression des frontières fiscales au sein de la C.E.E. est un objectif qui engage la France comme ses partenaires : il faut s'y préparer.

L'une de ses implications sera très vraisemblablement **l'abandon du taux majoré de la T.V.A.**, du moins pour l'essentiel, car il n'est guère imaginable que, par exemple, l'automobile soit, au même moment, taxée à 14 ou 15 % en Allemagne et à plus de 20 % en France.

Or, l'étude dont il est ici rendu compte montre que la suppression du taux majoré sera **une décision à hauts risques** pour nos échanges extérieurs.

Une première conclusion s'en dégage : il est hautement souhaitable qu'une telle mesure n'intervienne pas en une seule fois mais soit réalisée **en deux étapes au moins.**

L'étude montre aussi qu'il serait périlleux d'abaisser le taux majoré sans **prendre simultanément des mesures de nature à limiter la dégradation des échanges extérieurs.**

C'est pourquoi on ne peut pas recommander de considérer la réduction du taux majoré de la T.V.A. comme un élément de **la politique de limitation des prélèvements obligatoires.** Cette dernière doit plutôt s'orienter vers des allègements d'impôts ou de cotisations sociales qui favorisent l'emploi sans déséquilibrer le commerce extérieur.

On pressent aussi quelle sera logiquement la position de la France dans **les négociations communautaires** : obtenir que la « fourchette » retenue pour le taux normal soit plutôt 15 %-20 % que 14 %-19 %, de façon à disposer d'une marge de manœuvre pour compenser financièrement l'abandon du taux majoré, tout en limitant quelque peu l'abaissement de barrière douanière que constituera l'assujettissement au futur taux normal des produits actuellement passibles du taux majoré.

Cependant, ne voulant pas préjuger le résultat de ces négociations, l'étude présentée dans ce rapport n'a pas retenu l'hypothèse d'une augmentation du taux normal et s'est bornée à réduire à 25 % le taux majoré, sans aller jusqu'à le supprimer.

En supposant que le **nouveau taux réduit unique** soit alors fixé à 8 %, cette étude montre qu'il existe **une possibilité de donner à notre système de T.V.A. une structure qui le rapproche de l'objectif d'harmonisation,** sans perturber les équilibres macro-économiques ni modifier la part des recettes provenant de la T.V.A. dans notre fiscalité.

ANNEXE TECHNIQUE

INCIDENCES MACRO-ÉCONOMIQUES D'UN ABAISSEMENT A 25 % DU TAUX MAJORÉ DE LA T.V.A. ET D'UNE UNIFICATION A 8 % DES TAUX RÉDUIT ET SUPER-RÉDUIT

Etude réalisée à la demande de la Délégation pour la planification par le service des études législatives du Sénat (cellule économique).

Ces calculs de variantes ont été effectués à l'aide du modèle D.M.S. de l'I.N.S.E.E. sur la base d'un chiffrage sectoriel préalablement établi avec le modèle T.V.A. de la direction de la Prévision.

Suivant les dispositions applicables aux travaux de projections commandés par le Sénat, les organismes qui lui apportent leur concours ne sont responsables que de la mise en œuvre technique de leurs modèles. Le service des études législatives est chargé du suivi des travaux et de la présentation de leurs résultats.

SOMMAIRE

	Pages
I. — Données de départ retenues pour l'établissement des variantes	20
A. — Un dispositif financièrement équilibré, décompose en deux variantes élémentaires	20
B. — La répartition sectorielle de la T.V.A	21
C. — Hypothèses complémentaires	23
II. — Incidences macro-économiques de l'abaissement à 25 % du taux majoré	25
A. — Les prix	25
B. — Le pouvoir d'achat et la demande des ménages	27
C. — Les entreprises	28
D. — Les échanges extérieurs	28
E. — L'activité économique et l'emploi	30
F. — Les finances publiques ..	31
III. — Incidences macro-économiques de l'unification à 8 % des taux réduit et super-réduit	33
A. — Les prix	33
B. — Le pouvoir d'achat et la demande des ménages	34
C. — L'activité économique	35
D. — Les échanges extérieurs	35
E. — Les finances publiques	36
IV. — Résultats de la combinaison des deux variantes élémentaires	37
A. — Vue d'ensemble	37
B. — Effets sur le niveau des prix	39
C. — Effets sur le pouvoir d'achat et la demande des ménages	40
D. — Effets sur le solde extérieur	41
E. — Effets sur l'activité économique	41
F. — Effets sur le solde des finances publiques	42
V. — Incidences d'une hypothèse différente sur le pouvoir d'achat des salariés	43
Tableaux récapitulants les principaux résultats des variantes	44

I. — DONNÉES DE DÉPART RETENUES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES VARIANTES

A. — Un dispositif financièrement équilibré, décomposé en deux variantes élémentaires.

La **réduction du taux majoré** de la T.V.A. serait sans nul doute une mesure allant dans le sens de l'harmonisation des systèmes européens de T.V.A.

Il en irait de même de la **réunification des taux réduit et super-réduit**. En revanche, en l'état actuel de la question, le niveau auquel il serait souhaitable de fixer ce nouveau taux réduit unifié, pour le rapprocher de l'objectif d'harmonisation, ne peut pas être défini avec certitude.

Ce niveau a donc été choisi, dans la présente simulation, de telle sorte que **l'ensemble du dispositif étudié soit, a priori, sans incidence sur l'équilibre des finances publiques**. En effet, une étude technique relative aux effets macro-économiques de modifications de la fiscalité semblerait incomplète si elle faisait abstraction de la contrainte de l'équilibre.

Néanmoins, pour mettre à la disposition des sénateurs des éléments d'appréciation aussi complets et objectifs que possibles, il a paru nécessaire de **décomposer l'analyse des mesures étudiées en deux variantes élémentaires** :

- la baisse à 25 % du taux majoré ;
- l'unification à 8 % des taux réduit et super-réduit.

Le taux majoré de la T.V.A. étant actuellement de 33,3 % et le taux normal de 18,6 %, **l'abaissement à 25 % du taux majoré représente un peu plus de la moitié de chemin** à parcourir pour aboutir à sa suppression, que l'achèvement du grand marché prévu par l'Acte unique européen impliquera probablement.

Telle est la mesure simulée dans la première variante élémentaire.

Son coût budgétaire « ex ante » (c'est-à-dire avant prise en compte des enchaînements macro-économiques induits par la mesure) est évalué à environ **14,5 milliards de francs pour 1986** ou 15 milliards de francs pour 1987.

Pour que la réunification des actuels taux réduits (7 %) et super-réduit (5,5 %) compense cette perte de recettes, il faudrait que **le nouveau taux réduit unique soit fixé à 8 %** : c'est ce qui est simulé dans la deuxième variante élémentaire. Comme, actuellement, la moyenne pondérée du taux super-réduit et du taux réduit est de 5,9 %, la mesure étudiée correspond à **une majoration de 2,1 points** (1).

Les calculs de variantes ont été faits à l'aide du modèle D.M.S., sur la base d'une projection de référence à l'horizon 1992 constituée par le scénario n° 1 que la « cellule économique » vient d'achever (2).

(1) A titre comparatif, on rappellera qu'une variation de 1 point du taux normal est évaluée à 17,8 milliards de francs en 1986 et 18,5 milliards de francs en 1987.

(2) *Deux scénarios à l'horizon 1992* (note n° 87-49, avril 1987).

Les résultats de ces calculs, qui sont analysés dans la présente note, indiquent comment les évolutions macro-économiques décrites dans la projection de référence seraient modifiées par l'abaissement à 25 % du taux majoré de la T.V.A. et l'unification à 8 % des taux réduit et super-réduit (1).

B. — La répartition sectorielle de la T.V.A.

Lorsque l'on entreprend d'évaluer, à l'aide d'un modèle, les conséquences d'une mesure, il faut le plus souvent commencer par traduire celle-ci en **termes assimilables par le modèle**.

Tel est le cas pour toute étude relative à la modification de la T.V.A.

En effet, dans le modèle D.M.S., le montant de cet impôt est ventilé en **autant de postes qu'il y a de produits, d'agents et d'opérations**. Il faut donc commencer par estimer l'incidence, sur chacun de ces postes, des modifications que l'on veut étudier.

Cette estimation préalable a été réalisée à l'aide du modèle T.V.A. de la Direction de la Prévision et ses résultats constituent en eux-mêmes une information intéressante en même temps qu'un élément de compréhension des enchaînements économiques induits par la modification des taux de la T.V.A.

(1) Dans la réalité, on peut penser que l'harmonisation des systèmes nationaux de T.V.A. interviendra à une date qui sera plus proche du 31 décembre 1992 que du 1^{er} janvier 1987. Mais, s'agissant d'un exercice exploratoire, il a paru utile de faire porter la simulation sur le plus grand nombre d'années possibles et à partir d'une année dont les résultats soient déjà connus pour l'essentiel. C'est pourquoi les modifications ont été simulées à compter du 1^{er} janvier 1986. Mais, de façon à ne pas troubler le lecteur, on parlera, dans ce texte, de première année, deuxième année, troisième année, etc., et non point de 1986, 1987, etc.

**1° La modification des taux apparents de T.V.A.
grevant les différents produits et les différentes opérations.**

**Taux apparents d'imposition par produit,
par opération et par agent (pourcentages).**

	Situation actuelle (chiffres arrondis)	Modifications simulées		
		Baisse du taux majoré	Hausse des taux réduit et super réduit	Total des modifications
I. — Consommation des ménages en produits :				
● Agricoles	7,3	»	+ 1,84	+ 1,84
● Agro-alimentaires	8,4	- 0,45	+ 1,98	+ 1,53
● Energie	17,5	»	+ 0,12	+ 0,12
● Biens d'équipement	27,0	- 4,75	»	- 4,75
● Biens de consommation	17,1	- 0,57	+ 0,17	- 0,40
● Transports-télécommunications	4,5	»	+ 0,55	+ 0,55
● Services marchands	8,0	- 0,07	+ 0,05	- 0,02
II. — Investissements des entreprises en :				
● Biens d'équipement	6,2	- 0,97	»	- 0,97
III. — Investissements des administrations en :				
● Biens d'équipement	21,4	- 1,58	»	- 1,58

La nomenclature des produits de la comptabilité nationale ne coïncide pas avec la classification des activités soumises aux différents taux de la T.V.A. Aussi, pour chaque catégorie de biens et services consommés par les ménages, le **taux apparent** d'imposition résulte de l'agrégation de taxes perçues à des taux variant suivant les produits.

Par ailleurs, compte tenu du fait que les règles de déductibilité de la T.V.A. laissent subsister des **rémanences de taxes**, on calcule des taux apparents d'imposition (naturellement assez faibles) sur les consommations intermédiaires des entreprises ou sur leurs investissements.

Le tableau ci-dessus n'est pas exhaustif : il mentionne seulement les postes sur lesquels les mesures simulées ont un impact significatif.

La réduction du **taux majoré** se fait essentiellement sentir sur les **biens d'équipement** (1) : de fait, l'automobile relève de cette branche et représente à elle seule plus de la moitié du produit du taux majoré.

Les principaux effets de la hausse des **taux réduit et super-réduit** concernent les **produits agricoles et agro-alimentaires** (2) ainsi que les services de transports-télécommunications.

(1) Un peu moins des deux tiers de la réduction d'impôt que constitue la baisse du taux majoré portent sur les biens d'équipement.

(2) Les deux tiers de l'augmentation d'impôt que constitue la hausse des taux réduit et super-réduit portent sur les produits des industries agro-alimentaires.

2° Les modifications de la charge fiscale par agent.

BILAN « EX ANTE » DES MODIFICATIONS ÉTUDIÉES
(En ordre de grandeur, pour l'année 1986, en milliards de francs.)

	Baisse du taux majoré	Hausse des taux réduit et super-réduit	Total
● Consommations intermédiaires (1)	- 0,5	+ 1,5	+ 1,0
● Consommation des ménages	- 11,1	+ 13,0	+ 1,9
● Investissements des entreprises (2)	- 2,8	»	- 2,8
● Investissements des administrations	- 0,1	»	- 0,1
Total	- 14,5	+ 14,5	0

(1) Pour l'essentiel, les consommations intermédiaires sont le fait des entreprises, mais cette ligne concerne aussi les administrations.
(2) Y compris institutions financières.

Par construction, la charge de la T.V.A. pèse essentiellement sur la consommation et l'investissement des ménages ainsi que sur les consommations intermédiaires et les investissements des administrations.

Mais on a signalé plus haut l'existence de rémanences de taxes qui sont supportées par les entreprises.

Il est intéressant d'établir un bilan « *ex ante* » des transferts de charges, entre ces grandes catégories d'agents, qui résulteraient de la baisse du taux majoré et de la hausse des taux réduit et super-réduit.

L'évaluation proposée dans le tableau ci-dessus est approximative et donne des ordres de grandeurs pour l'année 1986. On y voit que les mesures simulées se soldent par un supplément d'imposition de l'ordre de 2 milliards de francs pour les ménages et par un allègement à peu près équivalent pour les entreprises.

C. - Hypothèses complémentaires.

Les résultats macro-économiques des variantes à établir peuvent varier fortement en fonction des hypothèses retenues pour la gestion des taux de change et l'évolution des salaires.

1° *Le taux de change du franc dans les variantes.*

L'exercice demandé par la Délégation pour la planification s'inscrit dans la perspective de l'harmonisation des systèmes nationaux de T.V.A. au sein de la C.E.E.

La France n'est pas la seule concernée et, normalement, il faudrait tenir compte des modifications de notre environnement international découlant des mesures prises par nos partenaires. D'ailleurs, la commission des Communautés européennes procède actuellement à des simulations portant sur l'ensemble des Etats membres.

L'étude présentée ici a une ambition beaucoup plus limitée puisqu'elle vise seulement à **tester les réactions de l'économie française** à des modifications de notre système de T.V.A. qui ne seraient qu'une étape vers l'harmonisation recherchée.

Malgré tout, même pour une étude menée dans le cadre national, l'existence du système monétaire européen et l'effort de concertation que nécessitera l'harmonisation fiscale, obligent à penser que **chacun des pays concernés veillera à ce que les mesures prises ne diminuent pas sa propre compétitivité et donc n'améliorent celle d'aucun de ses partenaires.**

Dans un tel contexte, il a paru nécessaire de faire en sorte que les variantes présentées ici ne modifient pas notre compétitivité par rapport à la situation de référence. Techniquement, ce résultat s'obtient en laissant le modèle déterminer les **ajustements du taux de change du franc nécessaires pour compenser les variations des coûts nationaux de production** induites par la modification des taux de la T.V.A.

2° *L'évolution des salaires.*

Les modifications des taux de la T.V.A. doivent logiquement avoir un effet immédiat sur les prix.

Doit-on faire l'hypothèse que les **salaires nominaux** restent alors inchangés par rapport à la situation de référence ou faut-il au contraire penser que c'est le **pouvoir d'achat** des salariés qui doit être maintenu au même niveau que dans le compte de référence ?

De nombreux cheminements intermédiaires entre ces deux comportements-types peuvent d'ailleurs être imaginés.

Tester systématiquement tous les cas de figure aurait considérablement alourdi l'exercice. On a donc adopté la démarche suivante :

a) les deux variantes élémentaires (baisse à 25 % du taux majoré et unification à 8 % des taux réduit et super-réduit) et une première variante combinée ont été construites en supposant que **le taux de salaire nominal** ne serait pas modifié par rapport à son évolution de référence ;

b) une deuxième variante combinée a ensuite été établie en supposant que le **pouvoir d'achat du taux de salaire** ne serait pas modifié par rapport à l'évolution de référence, ce qui équivaut à l'hypothèse d'une **indexation immédiate** des salaires sur les prix de la consommation.

Ce sont donc **au total quatre variantes** (deux variantes élémentaires et deux variantes combinées) qui vont maintenant être étudiées. Leurs **principaux résultats** en sont récapitulés dans les **tableaux n^{os} 1, 2, 3 et 4** figurant à la fin du document.

II. — INCIDENCES MACRO-ÉCONOMIQUES DE L'ABAISSEMENT A 25 % DU TAUX MAJORÉ

(Les principaux résultats de cette variante sont récapitulés
dans le tableau n° 1 présenté en fin de document.)

A. — Effets sur les prix.

NIVEAU DES PRIX DE LA CONSOMMATION DANS LA VARIANTE :

Ecarts en pourcentage par rapport au niveau de référence.

	Première année	Cinquième année
Ensemble des biens et services	- 0,7	- 1,1
<i>dont :</i>		
- Produits agro-alimentaires	- 0,5	- 1,0
- Energie	- 0,1	- 0,5
- Biens d'équipement	- 3,2	- 3,9
- Biens de consommation	- 0,5	- 1,0
- Transports-Télécommunications	- 0,5	- 0,8
- Services marchands	- 0,6	- 0,9

NB — Ce tableau présente des écarts sur des niveaux et non pas sur des taux de croissance.

L'année même où la mesure intervient, le pourcentage de hausse de l'ensemble des prix de la consommation est minoré de 0,7 point.

Les années suivantes, la hausse des prix est ralentie d'environ 0,1 point par an de telle sorte qu'au bout de cinq ans, le niveau général des prix de la consommation se trouve inférieur de 1,1 % au niveau atteint à législation constante.

Comme on pouvait s'y attendre, cet écart moyen recouvre des situations contrastées qui correspondent à deux types différents d'enchaînements :

1° Pour les produits soumis au taux majoré.

Ces produits appartiennent pour la plupart à la catégorie des biens d'équipement, et pour le reste, aux branches biens de consommation et produits agro-alimentaires (cf. *supra*).

Pour l'essentiel, la baisse des prix de ces produits (- 3,2 % la première année pour les biens d'équipement) est une conséquence « mécanique » de la réduction du taux majoré de la T.V.A. (1).

(1) Comme on l'a vu dans la première partie de la note, cette réduction correspond à un allègement de 4,75 points en moyenne pour l'ensemble des biens d'équipement entrant dans la consommation des ménages, de 0,6 point pour les biens de consommation et de 0,45 point pour les produits agro-alimentaires.

2° Pour les autres biens et services.

La baisse des **prix à la consommation** des transports-télécommunications (— 0,5 % la première année) et des services marchands (— 0,6 %) est principalement un effet indirect de la réduction de la taxe grevant les biens d'équipement acquis par les entreprises appartenant à ces branches (1).

En effet, la réduction du coût des investissements se répercute sur les **prix à la production** qui sont ainsi minorés, la première année, de 0,6 % dans la branche transports-télécommunications et de 0,5 % dans la branche des services marchands (2).

D'après le modèle, cette minoration se répercute sur les **prix à la consommation** ainsi que sur le coût des **consommations intermédiaires** des branches incorporant des services.

Des enchaînements de même nature sont également à l'œuvre dans les industries de biens de consommation et dans les industries agro-alimentaires où ils confortent l'effet direct de la baisse du taux majoré.

Enfin, la légère revalorisation du franc (par rapport à l'évolution de la parité retracée dans le compte de référence) qui apparaît dans cette variante (3), réduit le **coût de nos importations**, en particulier de matières premières et d'énergie. L'effet anti-inflationniste ainsi diffusé dans l'ensemble des branches est particulièrement sensible au niveau des prix à la consommation des produits énergétiques (— 0,1 % par an).

(1) En pratique, la T.V.A. grevant les biens d'équipement acquis par les entreprises n'est pas entièrement « récupérée ». Les remanences de taxes sur les investissements des entreprises correspondent, pour les biens d'équipement (essentiellement l'automobile) à un taux « taux apparent » de 6,2 %. La baisse du taux majoré retenu comme hypothèse se traduit par une réduction de 1 point de ce « taux apparent ».

(2) Ces pourcentages incluent l'incidence de la baisse des prix des matières premières importées (en particulier le pétrole) évoquée un peu plus loin.

(3) Comme les prix de production augmentent moins que dans le compte de référence, le modèle a simulé (conformément aux hypothèses de départ) une meilleure tenue du franc au sein du système monétaire européen.

B. — Effets sur le pouvoir d'achat et la demande des ménages.

POUVOIR D'ACHAT ET DEMANDE DES MÉNAGES
Écarts en pourcentage par rapport au niveau de référence.

	Première année	Cinquième année
A. — Pouvoir d'achat du revenu disponible	+ 9,5	+ 0,9
B. — Consommation (volume)	+ 0,3	+ 0,8
<i>dont :</i>		
— Produits agro-alimentaires	(+ 0,1)	(+ 0,4)
— Produits énergétiques	(+ 0,2)	(+ 1,0)
— Biens d'équipement	(+ 2,05)	(+ 1,8)
— Biens de consommation	(+ 0,4)	(+ 1,25)
— Transports-télécommunications	(+ 0,05)	(+ 0,8)
— Services marchands	(+ 0,1)	(+ 0,55)
C. — Investissement-logement	0	+ 0,5

N.B. — Ce tableau présente des écarts sur des niveaux et non pas sur des taux de croissance.

Par hypothèse, on a maintenu dans la variante le niveau des **salaires nominaux** observé dans le compte de référence. Dès lors, la modération de l'inflation dans la variante accroît le pouvoir d'achat des ménages. Le niveau plus soutenu de l'activité économique et l'amélioration relative de la situation de l'emploi qui en résulte, confortent cette évolution et, au total, le **pouvoir d'achat du revenu disponible** des ménages est accru de **0,5 % dès la première année** de la simulation.

Sous réserve des délais que reflètent les mouvements du taux d'épargne, les ménages en profitent pour augmenter leur consommation.

Ils accroissent aussi le volume de leur investissement-logement.

Là première année, la moitié du surcroît (en volume) de consommation des ménages se porte sur l'**automobile** dont les prix sont nettement réduits par la baisse du taux majoré de la T.V.A. : le volume des achats est accru de 4,8 % (1).

Les années suivantes, l'accroissement du volume de la consommation intéresse toutes les branches, mais d'une façon qui reste inégale (2) : le tableau ci-dessus montre que la demande de **produits industriels** et de **produits énergétiques** est proportionnellement plus stimulée que celle des autres biens et services ; on remarque par ailleurs que le supplément de consommation se porte plus rapidement sur les **biens d'équipement** que sur les **biens de consommation** mais qu'au bout de cinq ans, l'écart entre les deux types de biens se réduit.

(1) Le phénomène s'atténue les années suivantes et l'écart entre le volume des achats d'automobiles dans le compte de référence et leur niveau dans la variante, se stabilise aux alentours de 3 %.

(2) C'est la conséquence de la modification des prix relatifs des différents biens et services que l'on a observée au paragraphe A.

Quand on compare à la situation de référence le niveau atteint la **cinquième année** par la consommation des ménages, on constate que le **supplément observé se répartit comme suit** : 30 % en biens de consommation, 18 % en biens d'équipement (dont 11 % correspondent aux achats de véhicules), 8 % en produits énergétiques, 8 % en produits agricoles et alimentaires, le reste (soit 35 % environ) correspondant à l'ensemble des activités tertiaires.

C. — Effets sur les entreprises.

L'augmentation du pouvoir d'achat des salariés qui apparaît dans la variante (1) correspond à un transfert de revenus de la part de l'Etat et non point en un prélèvement sur les profits des entreprises. *Ex ante*, le partage de la valeur ajoutée n'est pas affecté.

Ex post, le modèle met en évidence une **amélioration du taux de profit** des entreprises industrielles (2) due à l'augmentation transitoire de la productivité, qui caractérise toute phase de relance de l'activité, et à la baisse du coût du capital.

La relance de la demande consécutive à l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages incite les entreprises à **accroître leurs investissements** : hors « grandes entreprises nationales », leur niveau au cours des cinq années de la projection est accru d'un peu plus de 0,3 % par rapport au niveau décrit pour les mêmes années dans le compte de référence.

Mais, sur les deux premières années de la projection, le supplément d'investissement ne permet pas d'accroître les capacités de production dans une proportion analogue à l'augmentation de la demande : **le taux d'utilisation des capacités** industrielles de production est accru (surtout dans la branche des biens de consommation), ce qui atténue quelque peu l'impact désinflationniste de la baisse du taux majoré de la T.V.A. et dégrade les échanges extérieurs.

D. — Effets sur les échanges extérieurs.

1° Le taux de change du franc.

Pour les raisons qui ont été exposées dans la première partie de la note, les différentes variantes ont été construites de telle sorte que les mouvements du taux de change du franc évitent toute modification de la compétitivité moyenne des exportations françaises par rapport au compte de référence.

Si cette hypothèse n'avait pas été retenue, le caractère désinflationniste de la variante simulant la réduction à 25 % du taux majoré de la T.V.A. aurait entraîné des gains de compétitivité pour les producteurs nationaux. Néanmoins, ces gains auraient été limités car les prix à la production sont beaucoup moins affectés dans la variante que les prix à la consommation.

(1) Par hypothèse, le taux nominal de salaire a été maintenu au même niveau que dans le compte de référence. La baisse des prix de la consommation consécutive à la réduction du taux majoré de la T.V.A. entraîne automatiquement un gain de pouvoir d'achat des salariés (comme des autres revenus).

(2) Dans D.M.S., le taux de profit correspond au rapport entre les ressources d'autofinancement et la valeur du capital fixe estimée aux prix de renouvellement.

Dans ces conditions, la variante décrit une légère réappréciation de la parité du franc (par rapport à l'évolution retracée dans le compte de référence) qui correspond au fléchissement des prix industriels à la production, soit à peu près 0,1 % par an (1).

Comme on l'a noté plus haut, ce mouvement de la parité du franc conforte la désinflation en diminuant le prix des importations.

2° Les échanges extérieurs en volume.

Comme on le voit dans le tableau n° 1 (en fin de document), le volume des importations est augmenté dans la variante tandis que celui des exportations demeure inchangé ou tend même à fléchir quelque peu.

Il faut avoir à l'esprit que, dans cette simulation, la relance de la demande intérieure se porte prioritairement sur les biens d'équipement, branche où la propension à importer est particulièrement élevée.

Le schéma ci-dessous met en évidence un résultat fort important de la variante dont la simplicité illustre la fragilité de nos échanges extérieurs : **la moitié exactement du supplément de demande de biens d'équipement qui apparaît au cours de la première année se retrouve en déficit extérieur, tandis que seulement un dixième se retrouve en accroissement de la production nationale de biens d'équipement.**

POUR UN SUPPLÉMENT DE DEMANDE DE BIENS D'ÉQUIPEMENT RAMENÉ A 100

SUPPLEMENT D'OFFRE		SUPPLEMENT DE DEMANDE	
. Production nationale	+ 10,8	. Ménages	+ 60,3
. Marges commerciales, T.V.A., droits de douane	+ 34,4	. Entreprises (y compris stocks)	+ 34,9
. Importations	+ 54,8	. Exportations	+ 4,8
Total	+ 100	Total	+ 100

SOLDE EXTERIEUR	
+ 4,8	
- 54,8	
- 50	

On est ici en présence du résultat le plus préoccupant de la variante : la baisse du taux majoré de la T.V.A. stimule une demande à laquelle les producteurs nationaux ne paraissent guère en état de répondre ; cette mesure accroît donc la pénétration du marché intérieur par les importations.

A contrario, il apparaît clairement que l'existence du taux majoré a actuellement un effet protectionniste, dans la mesure où elle inhibe une demande qui se porterait essentiellement sur des produits importés.

Ces enchaînements montrent qu'une part importante de la relance de la demande intérieure qui caractérise la variante ne profite pas à l'activité économique

(1) Par exemple, cela signifie que, pour une simulation commençant en 1987, le deutschemark vaudrait 3,50 F en 1992 au lieu de 3,53 F dans le compte de référence.

nationale. Toute branches comprises (y compris le « secteur abrité »), le partage du supplément d'offre entre les importations et les producteurs français évolue de la manière suivante dans la variante (1) :

- la première année : 60 % pour les importations et 40 % pour l'activité économique nationale ;
- la cinquième année : un tiers pour les importations et deux tiers pour l'activité économique nationale.

Ainsi le « partage de l'offre » apparaît-il nettement moins défavorable aux producteurs nationaux en fin de projection qu'au début. Cela correspond à ce qui a été dit plus haut de la ventilation sectorielle de la demande des ménages : celle-ci se porte d'abord sur les biens d'équipement (à forte teneur en importations) puis bénéficie ensuite de plus en plus largement aux activités du « secteur abrité ».

3° Le solde extérieur en valeur.

L'essentiel de la dégradation du solde des échanges de produits manufacturés est acquis dès le début de la simulation : — 4,2 milliards de francs 1986 la première année ; — 5 milliards de francs 1986 la cinquième année.

La détérioration est plus forte si l'on considère la capacité de financement de la Nation : — 6,9 milliards de francs 1986 la première année et — 8,7 milliards de francs 1986 la cinquième année.

E. — Effets sur l'activité économique et l'emploi.

VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE Ecart en pourcentage par rapport au niveau de référence.

	Première année	Cinquième année
Ensemble des branches	+ 0,1	+ 0,4
dont :		
— Agro-alimentaire	+ 0,05	+ 0,3
— Biens intermédiaires	0	+ 0,15
— Biens d'équipement	+ 0,1	0
— Biens de consommation	+ 0,2	+ 0,4
— Bâtiment	+ 0,1	+ 0,45
— Services marchands	0,15	+ 0,5
— Commerces	+ 0,3	0,7

NB — Ce tableau présente des écarts sur des niveaux et non pas sur des taux de croissance.

(1) On a calculé le ratio :

$$\frac{\text{supplément d'importations}}{\text{supplément de valeur ajoutée des branches + supplément d'importations.}}$$

Comme on l'a vu dans le paragraphe consacré aux échanges extérieurs, la relance de la demande intérieure ne profite guère **la première année** aux producteurs nationaux car elle se porte essentiellement sur des produits importés (1).

Les années suivantes, la relance se diffuse au secteur abrité (bâtiment et branches tertiaires) et elle bénéficie aussi à la production nationale de biens de consommation et de produits agro-alimentaires.

En revanche, il est frappant de constater que la branche des biens d'équipement n'en retire finalement aucun surcroît d'activité.

En moyenne, sur cinq ans, le **taux de croissance du P.I.B.** est majoré de 0,1 point par an.

Globalement, ce supplément d'activité économique se répartit à peu près par moitié entre **gains de productivité** et **augmentation de l'emploi**.

Au bout de cinq ans, le gain sur le nombre d'emplois figurant dans le compte de référence atteint 42.000 (dont 31.000 dans les branches tertiaires, 5.000 dans le bâtiment et 6.000 dans les branches industrie-énergie).

Le nombre de chômeurs se trouve alors réduit de 19.000 par rapport au résultat du compte de référence.

F. — Effets sur les finances publiques.

« Ex ante », la perte de recettes induite par l'abaissement à 25 % du taux majoré de la T.V.A. a été estimée à 14,5 milliards de francs 1986.

Cependant, « ex post », le besoin de financement de l'ensemble des administrations (2) est accru dans des proportions beaucoup plus limitées.

Tout d'abord, les dépenses engagées par les administrations au titre de leurs **consommations intermédiaires** et de leurs **investissements** sont quelque peu allégées par la baisse du taux majoré de la T.V.A. : la première année, l'allègement est de l'ordre de 1 milliard de francs 1986.

Ensuite, l'augmentation de pouvoir d'achat dont bénéficient les ménages et le supplément d'activité économique majorent les **rentrées fiscales** : par exemple, le rendement de l'impôt sur le revenu excède, la cinquième année, de 2 milliards de francs 1986, le montant qu'il atteint dans le compte de référence.

Enfin, de façon générale, la désinflation améliore la situation des finances publiques car elle allège **les charges d'intérêt** de la dette publique : dans la variante, ces dernières sont ainsi réduites de 2,6 milliards de francs 1986 la première année.

Mais les années suivantes, cet allègement est plus que compensé par l'augmentation de la dette publique consécutive à l'accumulation de déficits budgétaires plus importants : la cinquième année, les intérêts versés par les administrations sont supérieurs de 1,7 milliard de francs 1986 à ceux qui figurent dans le compte de référence.

(1) La première année, la branche qui bénéficie le plus de la relance est celle des commerces qui est de toute façon un intermédiaire entre les producteurs et les consommateurs, qu'il s'agisse de biens importés ou de produits français.

(2) Le modèle D.M.S. ne permet pas de distinguer les comptes de l'Etat, des collectivités locales et de la sécurité sociale.

Enfin, d'après le modèle D.M.S., le besoin de financement des administrations ne serait accru la première année que d'à peine 7 milliards de francs 1986. La dégradation est un peu plus forte les années suivantes (— 8 milliards de francs 1986 la troisième année et — 8,5 milliards la cinquième année) en raison de l'augmentation des charges d'intérêt, mais elle **reste sensiblement inférieure à la perte de recettes évaluée « ex ante »** à 14,5 milliards de francs 1986.

III. — INCIDENCES MACRO-ÉCONOMIQUES DE L'UNIFICATION A 8 % DES TAUX RÉDUIT ET SUPER-RÉDUIT

(Les principaux résultats de cette variante
sont récapitulés dans le tableau n° 2 présenté en fin de document.)

Les mécanismes en jeu dans cette variante se caractérisent par une nette symétrie avec ceux qui ont été décrits à propos de la variante précédente, tout en étant de sens opposé. Les différences dans la modulation sectorielle des effets des deux variantes apparaîtront lors de l'examen, dans la quatrième partie de la note, de la variante les combinant toutes deux.

A. — Effets sur les prix.

NIVEAU DES PRIX DE LA CONSOMMATION DANS LA VARIANTE : écarts en pourcentage par rapport au niveau de référence.

	Première année	Cinquième année
Ensemble des biens et services	+ 0,8	+ 1,1
<i>dont :</i>		
— Produits agricoles	+ 2,1	+ 2,4
— Produits agro-alimentaires	+ 2,1	+ 2,5
— Energie	+ 0,2	+ 0,5
— Biens d'équipement	- 0,1	+ 0,2
— Biens de consommation	+ 0,2	+ 0,6
— Transports-télécommunications	+ 1,1	+ 1,3
— Services marchands	+ 0,6	+ 0,9
<small>VB — Ce tableau présente des écarts sur des niveaux et non pas sur des taux de croissance</small>		

Compte tenu des produits qui sont actuellement soumis au taux réduit ou super-réduit de la T.V.A., il est normal que ce soit sur les **prix à la consommation des produits agricoles et agro-alimentaires** que les hausses soient les plus fortes.

Les branches les plus affectées sont ensuite les transports-télécommunications, où la hausse atteint 1,1 %, les biens de consommation et l'énergie (1).

Au total, la hausse des prix semble aller un peu au-delà de la simple répercussion de la hausse de la T.V.A.

Cette sorte de « **sur-réaction** » **inflationniste** décrite par le modèle est à mettre en rapport avec trois phénomènes :

— comme la variante a un caractère récessif, elle retrace un fléchissement de la **productivité** qui pèse sur les coûts de production ;

(1) L'eau appartient à cette branche.

— en raison des rémanences de taxes, la hausse de la T.V.A. simulée dans la variante a une petite incidence sur le **coût des consommations intermédiaires** qui se répercute sur les prix à la production ;

— on a fait l'hypothèse que le **glissement du franc** au sein du système monétaire européen annulerait la perte de compétitivité pouvant résulter du supplément de hausse des prix industriels à la production.

Tout en étant de faible importance (0,1 % la première année), ce glissement renchérit le prix des importations (en particulier les hydrocarbures) ce qui pousse à la hausse les prix de la production intérieure.

En définitive, les branches où la hausse des **prix de production** est la plus forte sont les transports-télécommunications (+ 0,6 % la première année), les services marchands (+ 0,5 %) et l'agro-alimentaire (+ 0,3 %).

Ainsi s'explique-t-on que la hausse des **prix de la consommation** décrite dans la variante aille au-delà de la simple répercussion de la hausse de la T.V.A.

On remarque en particulier que le surcroît d'inflation se diffuse dès la première année dans la **branche des services marchands** qui n'est pourtant pas directement touchée par la mesure fiscale simulée.

Finalement, cette mesure majore de **0,8 point le taux d'inflation de la première année** et de 0,1 point celui des années suivantes.

B. — Effets sur le pouvoir d'achat et la demande des ménages.

POUVOIR D'ACHAT ET DEMANDE DES MÉNAGES

Écarts en pourcentage par rapport au niveau de référence.

	Première année	Cinquième année
A. — Pouvoir d'achat du revenu disponible	- 0,6	- 0,9
B. — Consommation (volume)	- 0,4	- 0,8
<i>dont :</i>		
— Produits agro-alimentaires	(- 0,75)	(- 0,95)
— Produits énergétiques	(- 0,3)	(- 1,05)
— Biens d'équipement	(- 0,4)	(- 1,1)
— Biens de consommation	(- 0,4)	(- 1,0)
— Transports-Télécommunications	(- 0,55)	(- 1,4)
— Services marchands	(- 0,15)	(- 0,5)
C. — Investissement-logement	- 0	- 0,3

NB — Ce tableau présente des écarts sur des niveaux et non pas sur des taux de croissance.

La **première année** de la simulation, le surcroît d'inflation entraîne une **perte de pouvoir d'achat de 0,6 %** pour le revenu disponible des ménages. Cela se répercute progressivement sur leur consommation et, dans une mesure moindre, sur leur investissement-logement.

On remarque que les **biens manufacturés** sont finalement un peu plus touchés par le fléchissement de la consommation des ménages que ne le sont les produits agro-alimentaires dont les prix relatifs ont pourtant été renchéris.

C'est clairement la **branche des services marchands** qui est la moins affectée par la baisse de la consommation.

C. - Effets sur l'activité économique.

Au freinage de la consommation des ménages résultant de la ponction opérée sur leur pouvoir d'achat, s'ajoute, en début de période, un moindre dynamisme de l'investissement des entreprises.

Ces évolutions récessives sont en partie compensées par un mouvement favorable des échanges extérieurs en volume : la baisse des importations est relativement plus forte que celle de la demande intérieure tandis qu'un petit surplus d'exportations peut être dégagé (voir les chiffres figurant dans le tableau n° 2 en fin de document).

Il demeure que, la première année, le taux de croissance du P.I.B. est minoré de 0,2 point et, au bout de cinq ans, son niveau dans la variante est inférieur d'à peu près 0,5 % à celui du compte de référence.

VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE
Ecart en pourcentage par rapport au niveau de référence.

	Première année	Cinquième année
Ensemble des branches	- 0,15	- 0,4
<i>dont :</i>		
- Agro-alimentaire	- 0,3	- 0,6
- Biens intermédiaires	0	- 0,1
- Biens d'équipement	- 0,05	0
- Biens de consommation	- 0,2	- 0,35
- Bâtiment	- 0,1	- 0,35
- Services marchands	- 0,15	- 0,5
- Commerces	- 0,35	- 0,7

NB - Ce tableau présente des écarts sur des niveaux et non pas sur des taux de croissance.

Les branches les plus touchées par le ralentissement de la croissance sont l'agro-alimentaire (qui pâtit à la fois de la hausse de ses prix relatifs et du recul général de la consommation des ménages), les commerces et les services.

En cinq ans, l'économie française perd 43.000 emplois de plus que dans la projection de référence : 32.000 dans les activités tertiaires, 4.000 dans le bâtiment et 7.000 dans les branches industries-énergie.

Le nombre de chômeurs est accru de 19.000.

D. - Effets sur les échanges extérieurs.

Comme on le remarquait un peu plus haut, l'évolution des échanges extérieurs en volume est favorable dans la variante : baisse des importations et léger accroissement des exportations.

Cette amélioration en volume se retrouve dans les résultats en valeur dans la mesure où, malgré le glissement du franc incorporé dans la variante (un peu moins de 0,4 % au total en cinq ans), les termes de l'échange ne sont pratiquement pas modifiés.

Ainsi, l'amélioration du solde de nos échanges de produits manufacturés représente, la cinquième année, l'équivalent de 3,8 milliards de francs 1986.

Simultanément, la variante retrace une augmentation de l'**excédent agro-alimentaire** : + 1,4 milliard de francs 1986 pour les produits agricoles et + 0,75 milliard pour les produits des industries agro-alimentaires.

Il faut avoir à l'esprit que le modèle décrit **une réaction peut-être trop favorable des exportations agricoles** dans la mesure où il postule que, grâce à la politique agricole commune, les producteurs français peuvent trouver sur les marchés extérieurs des débouchés compensant la réduction de la demande intérieure.

Sous cette réserve, l'amélioration de la **capacité de financement de la Nation** (qui reflète celle de l'ensemble de nos paiements courants) atteint, la cinquième année, l'équivalent de 8,5 milliards de francs 1986.

E. — Effets sur les finances publiques.

Des enchaînements symétriques de ceux qui ont été décrits à propos de la baisse du taux majoré de la T.V.A. expliquent, inversement, que la **réduction du besoin de financement** des administrations constatée dans la présente variante **reste inférieure à l'évaluation faite « ex ante »** du supplément de recettes (environ 14,5 milliards de francs 1986) à attendre de l'unification à 8 % des actuels taux réduit et super-réduit :

- certaines dépenses des administrations voient leur coût renchéri par la hausse des prix ;
- le surcroît d'inflation alourdit les charges d'intérêt ;
- le ralentissement de l'activité économique diminue le rendement des impôts.

Au total, la réduction du besoin de financement des administrations s'élève à **un peu moins de 7 milliards de francs 1986** la première année et ne varie pratiquement pas les années suivantes.

**IV. — RÉSULTATS DE LA COMBINAISON
DES DEUX VARIANTES ÉLÉMENTAIRES :
RÉDUCTION A 25 % DU TAUX MAJORÉ DE LA T.V.A.
ET DE L'UNIFICATION A 8 % DES TAUX RÉDUIT ET SUPER-RÉDUIT**

*(Les principaux résultats de cette variante
sont récapitulés dans le tableau n° 3 figurant en fin de document.) (1)*

A. — Vue d'ensemble.

La variante présentée ici est la combinaison des deux variantes élémentaires qui viennent d'être étudiées.

Au premier abord, l'impression qui s'en dégage est que **l'ensemble des mesures simulées serait neutre du point de vue de l'évolution macro-économique.**

On verra cependant que **des modulations sectorielles** significatives se produisent en raison de la modification des prix relatifs des différents produits (ceux qui sont assujettis au taux majoré baissent et ceux qui sont assujettis au taux réduit ou super-réduit augmentent).

Tout se passe comme si chacune des deux variantes élémentaires comportait **un antidote efficace contre les risques de l'autre.**

1° Le risque d'un déséquilibre de la balance commerciale.

On a vu que le risque majeur qui caractérise la variante de **réduction du taux majoré** de la T.V.A. est de stimuler la demande de biens importés.

Il s'agit d'un **risque immédiat** car c'est à l'acquisition de biens d'équipement que les ménages consacrent tout de suite la plus grande part de leur pouvoir d'achat supplémentaire.

Pour éviter ce déséquilibre, il faudrait qu'une **mesure de nature à annuler le gain de pouvoir d'achat** qui apparaît dans cette variante intervienne au moment même où la baisse du taux majoré entre en vigueur.

Ce résultat ne pourrait guère être atteint par une majoration de l'**impôt sur le revenu** en raison de ses délais de perception — sauf à imaginer une procédure exceptionnelle de recouvrement — et parce qu'elle n'aurait d'effet restrictif sur la consommation des ménages que dans la mesure où elle ne donnerait pas lieu à un prélèvement sur l'épargne.

Un antidote théoriquement plus efficace, mais techniquement délicat à concevoir, serait **un dispositif contraignant les salaires et les autres revenus** à anticiper la décélération des prix.

(1) Pour la clarté de l'exposé, les résultats chiffrés de la variante seront cités. Mais le lecteur comprendra que, vu le faible niveau en valeur absolue de plusieurs d'entre eux, le sens de leur signe ne peut pas être absolument garanti.

Par l'augmentation des taux réduit et super-réduit de la T.V.A., la **deuxième variante élémentaire étudiée plus haut reprend** en quelque sorte aux ménages le **gain de pouvoir d'achat** qu'ils pourraient retirer de la baisse du taux majoré. Elle remédie ainsi au principal risque découlant de la première variante.

On verra cependant que le « remède » n'est pas d'une efficacité absolue car le mouvement des prix relatifs avantage les biens manufacturés dont le contenu en importations est plus élevé que celui des produits agro-alimentaires ou, *a fortiori*, celui des activités du « secteur abrité » (bâtiment et tertiaire).

2° *Le risque d'un dérapage inflationniste.*

La **variante de hausse des taux** réduit et super-réduit contient un risque de dérapage inflationniste : même en faisant l'hypothèse que les salaires nominaux ne sont pas revalorisés, on a vu que, dès la première année, l'augmentation des prix de la consommation (+ 0,8 %) allait au-delà de ce que l'on pourrait attendre de la répercussion « mécanique » de la majoration de T.V.A.

Dans ces conditions, l'hypothèse que ne s'enclencherait pas un **processus de rattrapage du pouvoir d'achat** des salaires peut paraître quelque peu téméraire. Or, il n'est pas douteux qu'un tel processus accentuerait sensiblement le caractère inflationniste de la variante.

Dans la mesure où la réduction à 25 % du taux majoré de la T.V.A. annule pratiquement l'effet sur le niveau des prix à la consommation de la hausse des taux réduit et super-réduit (1), l'hypothèse d'une absence de modification des salaires nominaux devient réaliste et le risque d'un dérapage inflationniste paraît maîtrisable.

3° *Une question non traitée : les effets redistributifs des mesures étudiées.*

Le chiffrage « ex ante » des modifications des taux de la T.V.A. (2) reflète leur neutralité sur les transferts entre les administrations d'une part, les ménages et les entreprises d'autre part. « Ex post », cette neutralité est à peu près vérifiée (3).

Ce même chiffrage montre que les mesures simulées ont une incidence sur la répartition des revenus entre les entreprises et les ménages : en ordre de grandeur, les charges des entreprises sont réduites d'un peu moins de deux milliards de francs 1986 tandis que les taxes grevant la consommation des ménages sont accrues d'autant.

Mais les agrégats macro-économiques utilisés dans ces simulations ne donnent **aucune information sur les effets redistributifs entre les diverses catégories de ménages** qu'aurait la modification simulée des taux de la T.V.A. Le modèle D.M.S. ne comporte aucune subdivision du secteur « ménages » en fonction de l'appartenance socio-professionnelle, ou du niveau de revenus, qui pourrait donner des indications sur ce point.

(1) Comme on l'indique page suivante, cette compensation des mouvements de prix est observée dans le système de comptes nationaux base 1970. Les mouvements que retracerait l'indice mensuel des prix de la consommation ne seraient peut-être pas rigoureusement similaires.

(2) Voir la première partie de l'étude.

(3) La première année, le besoin de financement des administrations ne varie pas. Les années suivantes, il est légèrement accru (de l'ordre de 1 milliard de francs 1986).

B. — Effets sur le niveau des prix.

NIVEAU DES PRIX DE LA CONSOMMATION DANS LA VARIANTE
Écart en pourcentage par rapport au niveau de référence.

	Première année	Cinquième année
Ensemble des biens et services	+ 0,1	0
<i>dont :</i>		
— Produits agricoles	+ 1,8	+ 1,7
— Produits agro-alimentaires	+ 1,6	+ 1,5
— Énergie	+ 0,1	0
— Biens d'équipement	- 3,3	- 3,7
— Biens de consommation	- 0,3	- 0,4
— Transports-Télécommunications	+ 0,6	+ 0,5
— Services marchands	0	0

N.B. — Ce tableau présente des écarts sur des niveaux et non pas sur des taux de croissance.

L'évolution des prix à la consommation présentée ici (comme pour les deux variantes élémentaires) est celle qui correspond au système de comptes nationaux base 1970. La pondération implicite de cet indice reflète ainsi la structure de la consommation des ménages observée en 1970 et diffère donc de celle de l'indice mensuel des prix à la consommation publié par l'I.N.S.E.E.

Il n'est pas certain que les résultats de D.M.S. correspondent à ceux qui seraient observés à l'aide de l'indice mensuel.

Dans la simulation, le niveau des prix de la consommation est majoré de 0,1 % la première année. Mais ce surcroît initial d'inflation est résorbé les années suivantes. La baisse sensible des prix des biens d'équipement et celle, plus limitée, des prix des biens de consommation, compense la hausse des prix alimentaires et celle des transports-télécommunications.

Les prix des services marchands ne sont pas affectés.

Sauf dans les industries agro-alimentaires où ils sont en hausse, les prix à la production sont très légèrement réduits dans la variante (1) : c'est la conséquence de l'allègement des charges des entreprises dont on a fait état plus haut.

(1) Cela explique qu'en fin de projection la parité du franc soit supérieure de 0,1 % à celle qui résulte du compte de référence.

C. — Effets sur le pouvoir d'achat et la demande des ménages.

POUVOIR D'ACHAT ET DEMANDE DES MÉNAGES
Ecart en pourcentage par rapport au niveau de référence.

	Première année	Cinquième année
A. — Pouvoir d'achat du revenu disponible	- 0,1	0
B. — Consommation (volume)	- 0,05	0
<i>dont :</i>		
— Produits agro-alimentaires	(- 0,65)	(- 0,55)
— Produits énergétiques	(- 0,1)	(- 0,05)
— Biens d'équipement	(+ 1,65)	(+ 0,7)
— Biens de consommation	(0)	(+ 0,25)
— Transports-Télécommunications	(- 0,5)	(- 0,6)
— Services marchands	(- 0,05)	(+ 0,05)
C. — Investissement-logement	0	+ 0,2

NB — Ce tableau présente des écarts sur des niveaux et non pas sur des taux de croissance.

En début de période, le pouvoir d'achat des ménages est amputé de 0,1 % par rapport à son niveau de référence. Mais cet écart se résorbe progressivement les années suivantes. Compte tenu d'un petit fléchissement du taux d'épargne, le volume global de la consommation n'est que marginalement affecté.

Des changements de structure apparaissent cependant, conséquence de la hausse évoquée ci-dessus des prix des produits alimentaires et de la baisse des prix des produits industriels.

La première année, les changements intervenant dans la répartition par produit de la demande des ménages bénéficient presque exclusivement à l'automobile dont les achats augmentent de 3,6 % en volume. En contrepartie, le volume des consommations alimentaires est réduit d'un peu plus de 0,6 %.

Cependant, l'ampleur de ces modifications structurelles s'atténue ensuite et les achats d'automobiles sont moins stimulés : dès la deuxième année, ceux-ci ne sont plus supérieurs que de 1,6 % à leur niveau de référence et l'écart se stabilise ensuite entre 1,2 et 1,3 %.

D. — Effets sur le solde extérieur.

Bien que le volume de la demande intérieure ne soit pas accru par rapport à la situation de référence (1), le **solde des échanges de biens manufacturés est dégradé** de presque 2 milliards de francs 1986 la première année.

C'est la conséquence d'un phénomène décrit au paragraphe précédent : la modification simulée des taux de la T.V.A. induit (essentiellement la première année) un déplacement de la demande des ménages vers les biens manufacturés dont une proportion croissante est d'origine étrangère.

Le phénomène est naturellement beaucoup moins préoccupant que celui qui a été décrit à propos de la variante élémentaire de baisse du taux majoré, mais il est de même nature.

A l'inverse, l'**excédent des échanges agricoles et agro-alimentaires** est amélioré d'environ 1,2 milliard de francs 1986. Cependant, comme on l'a déjà signalé, le modèle surestime peut être la possibilité pour les agriculteurs français de trouver sur les marchés étrangers des débouchés compensant la contraction de la demande intérieure.

Enfin, le coût de nos **importations énergétiques** est légèrement allégé.

Au total, une fois passé le gonflement de nos importations de biens d'équipement qui caractérise la première année de la simulation, le **solde de nos paiements courants n'est pratiquement pas modifié** par rapport au compte de référence.

E. — Effets sur l'activité économique.

VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE

Écarts en pourcentage par rapport au niveau de référence.

	Première année	Cinquième année
Ensemble des branches	- 0,05	0
<i>dont :</i>		
- Agro-alimentaire	- 0,25	- 0,3
- Biens intermédiaires	0	+ 0,05
- Biens d'équipement	+ 0,05	0
- Biens de consommation	0	+ 0,05
- Bâtiment	0	+ 0,1
- Services marchands	0	0
- Commerces	- 0,05	0

N.B. - Ce tableau présente des écarts sur des niveaux et non pas sur des taux de croissance.

(1) Il est même légèrement diminué en début de période.

Le **taux de croissance** du P.I.B. n'est pas modifié dans la variante mais un **déplacement d'activité** se produit entre secteurs. Sa principale caractéristique est la moindre croissance de l'activité dans les industries agro-alimentaires qui perdent environ un millier d'emplois de plus que dans le compte de référence.

A l'inverse, l'activité est un peu plus soutenue dans les industries de biens intermédiaires et de biens de consommation, ainsi que dans le bâtiment.

F. — Le solde des finances publiques.

On a évoqué, à propos des deux variantes élémentaires de baisse du taux majoré et d'unification des taux réduit et super-réduit, les enchaînements expliquant que la variation du solde des finances publiques constatée *ex post* diffèrait de l'évaluation faite *ex ante* des modifications de la fiscalité.

On aboutit ici à un résultat qui ne correspond pas tout à fait à la neutralité recherchée *a priori*, dans la mesure où, à partir de la troisième année de la simulation, le besoin de financement des administrations est accru d'un peu plus de 1 milliard de francs 1986 (soit 0,03 % du P.I.B. la cinquième année).

La raison principale en est que la modification des taux de la T.V.A. induit un glissement de la demande vers les produits dont la taxation est allégée au détriment de ceux dont la taxation est alourdie. Cet effet de structure diminue quelque peu le rendement de l'impôt.

V. — INCIDENCE D'UNE HYPOTHÈSE DIFFÉRENTE SUR LE POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS

Les variantes commentées jusqu'ici ont été construites en supposant que les salaires nominaux n'étaient pas modifiés par rapport à l'évolution décrite dans le compte de référence.

Une autre hypothèse aurait consisté à retenir le principe d'une indexation des salaires sur les prix et donc à construire des variantes où **le pouvoir d'achat des salaires** aurait été maintenu au même niveau que dans le compte de référence.

Les résultats des **deux variantes élémentaires** auraient été **profondément différents** :

1° La variante de baisse du taux majoré n'aurait pas eu l'effet expansionniste que l'on a décrit ni un effet déséquilibrant des échanges extérieurs aussi préoccupant. Elle aurait été beaucoup plus désinflationniste.

2° La variante de hausse des taux réduit et super-réduit n'aurait pas eu de caractère récessif mais elle aurait été beaucoup plus inflationniste.

En revanche, **les résultats de la variante combinant les deux variantes élémentaires sont peu modifiés** par l'hypothèse d'une indexation instantanée des salaires sur les prix de la consommation.

Dans cette variante en effet, le pouvoir d'achat du taux de salaire n'est inférieur, la première année, que de 0,07 % à son niveau de référence dont il se rapproche progressivement ensuite pour le rejoindre la cinquième année.

Introduire l'hypothèse d'un maintien du pouvoir d'achat dès la première année de la simulation constitue donc une modification de faible amplitude qui accélère simplement l'obtention d'un résultat en voie d'être atteint.

Les résultats de cette quatrième variante sont récapitulés dans le tableau n° 4 présenté ci-après. En le comparant au tableau n° 3, on voit qu'il ne s'en distingue pratiquement que par **un petit supplément d'inflation**.

TABLEAU N 1

VARIANTE « BAISSÉ A 25 % DU TAUX MAJORÉ »

**Ecarts induits par rapport aux niveaux des agrégats
observés dans un compte de référence
construit à législation constante.**

	Première année	Troisième année	Cinquième année
Prix, pouvoir d'achat, taux de change.			
<i>Ecarts en pourcentage sur les niveaux de :</i>			
● Prix de la consommation	- 0,7	- 0,9	- 1,1
● Pouvoir d'achat du revenu des ménages	+ 0,5	+ 0,7	+ 0,9
● Cours du franc par rapport aux monnaies partenaires	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,45
Activité économique.			
<i>Ecarts en pourcentage sur les niveaux de :</i>			
● P.I.B. marchand (volume)	+ 0,2	+ 0,35	+ 0,45
● Importations en volume	+ 0,55	+ 0,55	+ 0,55
● Importations en valeur	+ 0,3	+ 0,2	+ 0,1
● Exportations en volume	0	- 0,05	- 0,05
● Exportations en valeur	- 0,2	- 0,4	- 0,55
● Consommation des ménages (volume)	+ 0,3	+ 0,6	+ 0,8
● Investissements des entreprises (volume)	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,2
Emploi.			
<i>Ecarts en milliers sur les niveaux de :</i>			
● Nombre d'emplois dans l'éco- nomie	+ 8	+ 26	+ 42
● Nombre de chômeurs	- 4	- 12	- 19
Soldes financiers.			
<i>Ecarts en milliards de francs 1986 sur les niveaux de :</i>			
● Solde des échanges extérieurs de produits manufacturés	- 4,2	- 4,4	- 5,0
● Capacité de financement des administrations	- 6,9	- 7,9	- 8,5

TABLEAU N° 2

VARIANTE « UNIFICATION A 8 % DES TAUX RÉDUIT ET SUPER-RÉDUIT »

**EcartS induits par rapport aux niveaux des agrégats
observés dans un compte de référence
construit à législation constante.**

	Première année	Troisième année	Cinquième année
Prix, pouvoir d'achat, taux de change.			
<i>Ecarts en pourcentage sur les niveaux de :</i>			
● Prix de la consommation	+ 0,8	+ 0,95	+ 1,1
● Pouvoir d'achat du revenu des ménages	- 0,6	- 0,75	- 0,9
● Cours du franc par rapport aux monnaies partenaires	- 0,1	- 0,25	- 0,35
Activité économique.			
<i>Ecarts en pourcentage sur les niveaux de :</i>			
● P.I.B. marchand (volume)	- 0,2	- 0,35	- 0,45
● Importations en volume	- 0,35	- 0,5	- 0,45
● Importations en valeur	- 0,2	- 0,2	- 0,1
● Exportations en volume	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1
● Exportations en valeur	+ 0,25	+ 0,4	+ 0,5
● Consommation des ménages (volume)	- 0,35	- 0,65	- 0,8
● Investissements des entreprises (volume)	- 0,2	- 0,3	- 0,1
Emploi.			
<i>Ecarts en milliers sur les niveaux de .</i>			
● Nombre d'emplois dans l'éco- nomie	- 10	- 29	- 43
● Nombre de chômeurs	+ 5	+ 13	+ 19
Soldes financiers.			
<i>Ecarts en milliards de francs 1986 sur les niveaux de :</i>			
● Solde des échanges extérieurs de produits manufacturés	+ 2,5	+ 3,7	+ 3,8
● Capacité de financement des administrations	+ 6,8	+ 6,8	+ 7,2

TABLEAU N° 3

**VARIANTE COMBINÉE (baisse du taux majoré et unification à 8 % des taux réduits)
AVEC SALAIRES NOMINAUX INCHANGÉS**

**Ecart induits par rapport aux niveaux des agrégats
observés dans un compte de référence
construit à législation constante.**

	Première année	Troisième année	Cinquième année
Prix, pouvoir d'achat, taux de change.			
<i>Ecart en pourcentage sur les niveaux de :</i>			
● Prix de la consommation	+ 0,1	+ 0,1	0
● Pouvoir d'achat du revenu des ménages	- 0,1	- 0,05	0
● Cours du franc par rapport aux monnaies partenaires	0	0	+ 0,1
Activité économique.			
<i>Ecart en pourcentage sur les niveaux de :</i>			
● P.I.B. marchand (volume) ...	0	0	0
● Importations en volume	+ 0,2	+ 0,05	+ 0,1
● Importations en valeur	+ 0,1	0	0
● Exportations en volume	+ 0,1	+ 0,05	+ 0,05
● Exportations en valeur	+ 0,1	0	- 0,05
● Consommation des ménages (volume)	- 0,05	- 0,05	0
● Investissements des entreprises (volume)	0	0	+ 0,1
Emploi.			
<i>Ecart en milliers sur les niveaux de :</i>			
● Nombre d'emplois dans l'éco- nomie	- 2	- 3	- 1
● Nombre de chômeurs	+ 1	+ 1	0
Soldes financiers.			
<i>Ecart en milliards de francs 1986 sur les niveaux de :</i>			
● Solde des échanges extérieurs de produits manufacturés	- 1,7	- 0,7	- 1,2
● Coût cité de financement des administrations	- 0,1	- 1,1	- 1,3

TABLEAU N° 4

VARIANTE COMBINÉE AVEC STABILITÉ DU POUVOIR D'ACHAT DES SALAIRES

**Ecart induits par rapport aux niveaux des agrégats
observés dans un compte de référence
construit à législation constante.**

	Première année	Troisième année	Cinquième année
Prix, pouvoir d'achat, taux de change.			
<i>Ecarts en pourcentage sur les niveaux de :</i>			
● Prix de la consommation	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,1
● Pouvoir d'achat du revenu des ménages	0	0	0
● Cours du franc par rapport aux monnaies partenaires	- 0,1	- 0,1	0
Activité économique.			
<i>Ecarts en pourcentage sur les niveaux de :</i>			
● P.I.B. marchand (volume) . . .	0	0	0
● Importations en volume	+ 0,2	+ 0,05	+ 0,05
● Importations en valeur	+ 0,2	+ 1,5	+ 0,05
● Exportations en volume	+ 0,1	+ 0,05	+ 0,05
● Exportations en valeur	+ 0,1	+ 0,15	+ 0,1
● Consommation des ménages (volume)	0	0	0
● Investissements des entreprises (volume)	0	0	+ 0,05
Emploi.			
<i>Ecarts en milliers sur les niveaux de :</i>			
● Nombre d'emplois dans l'éco- nomie	0	0	0
● Nombre de chômeurs	0	0	0
Soldes financiers.			
<i>Ecarts en milliards de francs 1986 sur les niveaux de :</i>			
● Solde des échanges extérieurs de produits manufacturés	- 2,0	- 0,7	- 1,0
● Capacité de financement des administrations	- 0,4	- 0,8	- 1,0